

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
divisé en 17 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme,
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Emprunt obligataire ATL 2009/3 » DE 30 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : TMM+0,625% et/ou 5,125% brut l'an

Prix d'émission : 100 Dinars

Remboursement annuel constant par cinquième

La présente émission a reçu la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable », par l'agence de notation Fitch
Ratings en date du 02/12/2009

Visa N° 09 - 677 /du 10 DEC. 2009du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Kamel HABIBI, Directeur Administratif et Financier à l'ATL
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis
Tél : 71 754 720 – Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2009 » enregistré par le CMF en date du 28/08/2009 sous le n°09-007, ainsi que son actualisation enregistrée par le CMF le 10 DEC. 2009 sous le N° 09-0007 / A.005
La présente note d'opération, le document de référence « ATL 2009 », ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Décembre 2009

SOMMAIRE

FLASH – « EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2009/3 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION : ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION : ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION : ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION : ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :	6
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :	6
2.1.3. Période de souscription et de versement :	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :	7
2.1.5. But de l'émission :	7
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :	7
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts :	8
2.2.4. Date de règlement :	8
2.2.5. Taux d'intérêts : :	8
2.2.6. Intérêts :	8
2.2.7. Amortissement et remboursement :	9
2.2.7.1. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux fixe (5,125%) :	10
2.2.7.2. Tableau d'amortissement par obligation à Taux fixe (5,125%) :	11
2.2.7.3. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 5,01333% (à titre indicatif) :	11
2.2.7.4. Tableau d'amortissement par obligation à Taux variable = 5,01333% (à titre indicatif):...	11
2.2.8. Prix de remboursement :	11
2.2.9. Paiement :	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :	12
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :	12
2.2.12. Garantie :	13
2.2.13. Notation de l'émission :	13
2.2.14. Notation de la société :	13
2.2.15. Mode de placement :	22
2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires :	22
2.2.17. Fiscalité des titres :	22
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	22
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	22
2.3.2. Marché des titres :	22
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :	23
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :	23
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	24

FLASH – « EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2009/3 »

L'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 » est émis pour un montant de 30.000.000 de dinars divisé en 300.000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'intérêt au choix du souscripteur : un taux fixe (5,125% brut l'an) et/ou un taux variable (TMM+0,625%).

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 ».
- **Montant :** 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt, portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/12/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 30/12/2009 et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Durée :** Les obligations seront émises pour une période totale de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour le présent emprunt.
- **Duration (taux fixe) :** La duration pour les obligations du présent emprunt est de 2,812 années.
- **Taux d'intérêt :** TMM+ 0,625% et/ou 5,125% brut l'an au choix du souscripteur.
- **Marge actuarielle (taux variable) :** 0,625% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 5,125% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 24/12/2009 auprès de l'Arab Financial Consultants – intermédiaire en bourse, sis 4, Rue

7036 El Menzah IV, 1004 Tunis, et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 30/12/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 11/01/2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Décembre de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 30/12/2010. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (AFC-Intermédiaire en Bourse).
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'« Emprunt Obligataire ATL 2009/3 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 02/12/2009 la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009/3 ».
- **Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009/3 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimene BETTAIEB



1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

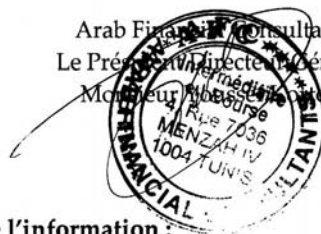
Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimene BETTAIEB



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Kamel HABI



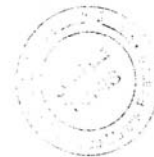
1.4 - Responsable de l'information :

Monsieur Kamel HABIBI Directeur Administratif et Financier à l'ATL Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT N° 51 du 17/12/2009.

Conseil du Marché Financier
N° 9 - 6 7 7 1 du 10 DEC 2009
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Brdha CHALGHOUM



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 21 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 11 novembre 2009 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

✓ **Produit brut et produit net de l'emprunt :**

Le produit brut de l'emprunt est de 30 000 000 Dt, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 0,5% du montant soit 150 000 Dt, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000Dt, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000Dt hors taxe et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 17 613*DT hors taxe , soit un total de frais approximatifs de 186 613Dt et un produit net de l'emprunt de 29 813 387Dt.

<i>(en Dinars)</i>	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	30 000 000	100
Frais globaux**	186 613	0,622
Produit net	29 813 387	99,378

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit aux taux variable et fixe.

**Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations à taux variable et en obligations à taux fixe et du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

2.1.3. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 24/12/2009 auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis 27 bis, Rue de Liban Lafayette- 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 30/12/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 11/01/2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 11/01/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 24/12/2009 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis.

2.1.5. But de l'émission :

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis :

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire ATL 2009/3.
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » – intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/12/2009, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 30/12/2009 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,625% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 62,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Décembre de l'année n-1 au mois de Novembre de l'année n.

Taux fixe

5,125% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le 30 Décembre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 30/12/2014.

Le montant total des intérêts serait de 4 612 500DT si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe, soit 5,125%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,625%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 512 000DT (en considérant un taux nominal de 5,01333% calculé sur la

base de la moyenne des TMM du mois de Décembre 2008 au mois de Novembre 2009, à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 30/12/2014.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM publié par la BCT. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,625% (soit la moyenne du TMM + 0,625%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2008 au mois de Novembre 2009) soit 4,38833% majorée d'une marge de 0,625%, soit 5,01333%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations :** 300 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars.
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 30/12/2009
- **Date du premier paiement en intérêts :** 30/12/2010
- **Date du premier remboursement en capital :** 30/12/2010
- **Date de la dernière échéance :** 30/12/2014
- **Taux d'intérêt nominal :**
 - Fixe : 5,125% brut l'an.
 - et/ou
 - Variable : (TMM + 0,625%) : 5,01333%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Décembre 2008 au mois de Novembre 2009, majorée de 0,625%. (à titre indicatif).
- **Amortissement :** Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

- Evolution du TMM durant les dix dernières années :

(En %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	6,87500	5,87500	5,93750	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000
Février	6,25000	5,87500	6,00000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000
Mars	5,87500	5,87500	6,00000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000
Avril	5,87500	5,87500	6,25000	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000
Mai	5,87500	5,87500	5,93750	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000
Juin	5,87500	5,87500	6,00000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000
Juillet	5,87500	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000*	5,23000	5,19000	4,33000
Août	5,87500	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000
Septembre	5,87500	5,87500	6,06250	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000
Octobre	5,87500	5,87500	6,00000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,22000
Novembre	5,87500	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,29000
Décembre	5,87500	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	

*Le TMM qui était arrondi au 1/32 de point de pourcentage le plus proche devient arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Source : BCT.

- Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

2.2.7.1. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux fixe (5,125%) :

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2009	30 000 000		30 000 000		
2010		6 000 000	24 000 000	1 537 500	7 537 500
2011		6 000 000	18 000 000	1 230 000	7 230 000
2012		6 000 000	12 000 000	922 500	6 922 500
2013		6 000 000	6 000 000	615 000	6 615 000
2014		6 000 000	0	307 500	6 307 500
Total		30 000 000		4 612 500	34 612 500

2.2.7.2. Tableau d'amortissement par obligation à Taux fixe (5,125%) :

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2009	100		100		
2010		20	80	5,125	25,125
2011		20	60	4,100	24,100
2012		20	40	3,075	23,075
2013		20	20	2,050	22,050
2014		20	0	1,025	21,025
Total		100		15,375	115,375

2.2.7.3. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 5,01333% (à titre indicatif) :

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2009	30 000 000		30 000 000		
2010		6 000 000	24 000 000	1 504 000	7 504 000
2011		6 000 000	18 000 000	1 203 200	7 203 200
2012		6 000 000	12 000 000	902 400	6 902 400
2013		6 000 000	6 000 000	601 600	6 601 600
2014		6 000 000	0	300 800	6 300 800
Total		30 000 000		4 512 000	34 512 000

2.2.7.4. Tableau d'amortissement par obligation à Taux variable = 5,01333% (à titre indicatif):

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2009	100		100		
2010		20	80	5,013	25,013
2011		20	60	4,011	24,011
2012		20	40	3,008	23,008
2013		20	20	2,005	22,005
2014		20	0	1,003	21,003
Total		100		15,040	115,040

2.2.8. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Décembre de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en

intérêts auront lieu le 30/12/2010. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

✓ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,125% l'an pour le présent emprunt.

✓ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2009, qui est égale à 4,38833%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,01333%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,625%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

✓ Durée totale :

Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

✓ Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 ».

✓ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe):

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{i=1}^n i \times \frac{F_i}{(1+t)^i} \right) / \left(\sum_{i=1}^n \frac{F_i}{(1+t)^i} \right)$$

Avec :

- n est le nombre de périodes

- F_i est le flux de la période i
- t est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,812 années.

2.2.12. Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 02/12/2009, la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'émission relative à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009/3 » objet de la présente note d'opération.

La note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.14. Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 06 avril 2009 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à l'ATL reflètent une rentabilité acceptable, une capitalisation renforcée et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs et relativement faible par rapport aux normes internationales. Les notes tiennent également compte d'une liquidité serrée.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes

dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation de l'émission

FitchRatings

COPIE

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a attribué à l'émission suivante de la société Arab Tunisian Lease (ATL) la note «**BBB(tun)**» avec perspective d'évolution « Stable ».

Emetteur	: ARAB TUNISIAN LEASE
Désignation de l'émission	: « Emprunt obligataire ATL 2009/3 »
Montant	: 30 000 000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM + 0,625% et/ou 5,125% l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'Arab Tunisian Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 02 décembre 2009


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
18A, rue de Médiine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Lettre de notation de la société

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la Société Arab Tunisian Lease (ATL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB (tun)**
- Note à court terme : **F3 (tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société ATL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société ATL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 06 avril 2009


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Tunisie
Credit Update

Arab Tunisian Lease

Notes

	Notes Actuelles
Notes Nationales	
Long Terme	BBB(tun)
Court Terme	F3(tun)
Risque Souverain	
NDE* LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE* LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE* LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale Long Terme	Stable
* NDE - Note de Défaut Emetteur	

Données Financières

Arab Tunisian Lease

	31 déc 08	31 déc 07
Total Bilan (USDm)	176,8	161,38
Total Bilan (TNDm)	231,6	197,0
Total Fonds Propres (TNDm)	38,2	24,5
Résultat Net (TNDm)	5,3	3,4
ROA (%)	2,50	1,90
ROE (%)	16,93	14,44
Ratio Tier 1 (%)	16,50	13,31

Analystes

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Tom Claerhout
+44 207 070 5814
tom.claerhout@fitchratings.com

Fondements des Notes Attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité acceptable, une capitalisation renforcée et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs et relativement faible par rapport aux normes internationales. Les notes tiennent également compte d'une liquidité serrée.
- Le renforcement de l'organisation commerciale en 2007 et 2008 a permis une croissance de la production d'ATL de 20% en 2008 (secteur: 12%) concentrée sur le financement de matériel standard (81% des nouveaux crédits). L'augmentation importante des revenus, combinée à une stabilisation de la marge nette d'intérêt et la réduction des dotations aux provisions, a permis à ATL d'afficher des ratios de rentabilité en nette amélioration à fin 2008.
- La qualité des actifs d'ATL a continué de s'améliorer en 2008. Le risque de concentration dans le portefeuille de crédits d'ATL s'est réduit suite au renforcement des fonds propres, les vingt plus gros engagements représentant 65% des fonds propres à fin 2008 (contre 95% à fin 2007). La forte croissance des encours, l'amélioration du recouvrement et les radiations de créances (1,6 Mio TND en 2008) qui compensent l'effet de l'application de critères de classification plus sévères qu'en 2007, ont contribué à la baisse du ratio d'actifs classés à 8,5% en 2008. Le ratio créances classées nettes/fonds propres est acceptable (10,5% des fonds propres à fin 2008). Fitch estime que le risque de concentration sur certains secteurs d'activité est modéré car il correspond essentiellement à du financement de biens standard facilement revendables.
- En 2008, ATL a accru son financement sur le marché obligataire local (66% des financements à fin 2008 dont un emprunt subordonné de 15 Mio TND sur 10 ans), au détriment des crédits à terme accordés par les institutions financières multilatérales (25% des financements). Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par l'existence de lignes de crédits bancaires confirmées et non utilisées (14 Mio TND à fin février 2009) et le soutien attendu de ses actionnaires banquiers. Le ratio Tier 1 s'est amélioré en 2008 à la faveur d'un nouvel apport de fonds pour un montant de 10 Mio TND. Il se situait à 16,5% à fin 2008, niveau jugé adéquat par l'agence.

Soutien Extérieur

- Le principal actionnaire d'ATL est l'Arab Tunisian Bank (ATB), sixième banque tunisienne (27% du capital). Fitch estime qu'en cas de nécessité, l'ATB pourrait apporter son soutien à ATL. Toutefois, l'ATB n'étant pas un actionnaire majoritaire, la probabilité d'un tel soutien est jugée modérée par l'agence.

Perspectives et Eléments Déterminants des Notes

- Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATL continuait d'améliorer sa rentabilité et sa capitalisation tout en renforçant ses procédures et systèmes de gestion du risque de crédit ainsi que la qualité de ses actifs.

Généralités

Troisième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détenait, à fin 2008, environ 17% du marché. Hormis l'ATB, ses principaux actionnaires sont un concessionnaire local automobile, Ennakl (14%) et la Banque Nationale Agricole (deuxième banque du pays, 10%). Le reste du capital est dispersé auprès du public.

Balance Sheet Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE

	31 Dec 2008			31 Dec 2007			31 Dec 2006			31 Dec 2005		
	Year End TDChg	Year End TDChg	% of Assets	Year End TDChg	Year End TDChg	% of Assets	Year End TDChg	Year End TDChg	% of Assets	Year End TDChg	Year End TDChg	% of Assets
X. LOANS	0.6	0.6	-	0.8	0.8	-	0.4	0.4	-	0.0	0.0	0.00
1. Trade loans	0.6	0.6	-	0.8	0.8	-	0.4	0.4	-	0.0	0.0	0.00
2. Other loans	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
Y. SECURITIES	204.8	204.8	91.14	193.3	193.3	88.11	191.6	191.6	88.27	124.4	124.4	66.30
A. Government securities	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-
B. Loan Loss Reserves (deductible)	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-
C. Loan Loss Reserves (non-deductible)	11.5	11.5	5.18	11.5	11.5	5.18	14.3	14.3	6.92	14.3	14.3	7.16
TOTAL Y	216.3	216.3	96.32	204.8	204.8	93.29	205.6	205.6	95.19	138.4	138.4	73.46
Z. OTHER EARNING ASSETS	1.1	1.1	0.48	1.7	1.7	0.78	2.2	2.2	1.17	0.8	0.8	0.40
1. Dividends with Banks	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
2. Dividends with Institutions	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
3. Other investments	1.1	1.1	0.48	1.7	1.7	0.78	2.2	2.2	1.17	0.8	0.8	0.40
4. Other investments	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
TOTAL Z	1.1	1.1	0.48	1.7	1.7	0.78	2.2	2.2	1.17	0.8	0.8	0.40
C. TOTAL EARNING ASSETS (A+B+Z)	198.0	198.0	87.14	188.2	188.2	84.28	187.8	187.8	86.36	143.2	143.2	76.86
D. FIXED ASSETS	3.1	3.1	1.37	3.8	3.8	1.69	3.7	3.7	1.81	3.9	3.9	2.10
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
2. Other	3.1	3.1	1.37	3.8	3.8	1.69	3.7	3.7	1.81	3.9	3.9	2.10
F. TOTAL ASSETS	179.8	179.8	78.56	182.1	182.1	82.00	185.3	185.3	90.06	156.8	156.8	85.08
G. DEPOSITS & MONEY MARKET FUNDS	0.6	0.6	0.34	0.8	0.8	0.44	0.4	0.4	0.21	0.0	0.0	0.00
1. Deposits/Deposits	0.6	0.6	0.34	0.8	0.8	0.44	0.4	0.4	0.21	0.0	0.0	0.00
2. Savings Deposits	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
3. Other Deposits	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
4. Money Market	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
TOTAL G	0.6	0.6	0.34	0.8	0.8	0.44	0.4	0.4	0.21	0.0	0.0	0.00
H. OTHER FUNDS	117.8	117.8	66.12	133.1	133.1	74.06	116.8	116.8	63.85	106.7	106.7	59.22
1. Long Term Securities	117.8	117.8	66.12	133.1	133.1	74.06	116.8	116.8	63.85	106.7	106.7	59.22
2. Subordinated Debt	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
3. Other Capital	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.00
I. OTHER (Non-acc. Assets)	15.1	15.1	8.41	14.8	14.8	8.16	15.8	15.8	8.51	17.8	17.8	9.48
J. LOAN LOSS RESERVES	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00
(Not included from assets)	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00
K. OTHER RESERVES	38.2	38.2	21.24	24.1	24.1	13.24	22.8	22.8	12.30	21.4	21.4	11.73
(Not included from assets)	38.2	38.2	21.24	24.1	24.1	13.24	22.8	22.8	12.30	21.4	21.4	11.73
L. TOTAL LIABILITIES & EQUITY	179.8	179.8	100.00	182.1	182.1	100.00	185.3	185.3	100.00	156.8	156.8	100.00

Arab Tunisian Lease
April 2009

**Income Statement Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE**

	31 Dec 2006		31 Dec 2007		31 Dec 2008		31 Dec 2009	
	Income Million Original	As % of Total AV Original	Income Million Revised	As % of Total AV Revised	Income Million Original	As % of Total AV Original	Income Million Revised	As % of Total AV Revised
1 Interest Revenues	12.0	17.3	13.4	17.8	11.4	15.2	12.1	16.0
2 Interest Fees	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3 NET INTEREST REVENUE	12.0	17.3	13.4	17.8	11.4	15.2	12.1	16.0
4 Net Commission Income	4.0	5.6	4.0	5.3	4.0	5.3	4.0	5.3
5 Other Operating Income	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
6 Other Income	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7 Provisional Expenses	2.5	3.5	2.2	2.9	1.7	2.3	1.7	2.3
8 Other Non-Interest Expenses	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
9 PRE PROVISION OPERATING PROFIT	8.9	12.5	9.8	13.0	9.9	13.2	9.8	13.0
10 Provision for Loans Losses	1.2	1.7	2.2	2.9	2.2	2.9	2.2	2.9
11 OPERATING PROFIT	4.8	6.7	4.4	5.8	4.4	5.8	4.4	5.8
12 Extraordinary Items	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
13 PRE TAX PROFIT	4.8	6.7	4.4	5.8	4.4	5.8	4.4	5.8
14 Taxes	1.5	2.0	1.5	2.0	1.5	2.0	1.5	2.0
15 NET INCOME INCLUDING MINORITY INTEREST	3.3	4.7	2.9	3.8	2.9	3.8	2.9	3.8

**Ratio Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE**

	31 Dec 2006	31 Dec 2007	31 Dec 2008	31 Dec 2009
	Original	Revised	Original	Revised
I. LIQUIDITY LEVEL				
1 Pre-Paid Op. Available Assets (pa.)	0.76	0.76	0.87	0.76
2 Operating Profitable Assets (pa.)	0.21	0.20	0.27	0.23
3 Net Income/Equity (pa.)	18.83	18.47	13.36	13.36
4 Net Income/Total Assets (pa.)	3.20	3.23	1.46	1.54
5 Non-Int. Exp. And Interest Rev. 4				
6 Other Operating Income	0.00	0.00	0.00	0.00
7 Net Interest Rev./Net Assets (pa.)	0.00	0.00	0.00	0.00
8 CAPITAL ADEQUACY (Year end)				
1. Income Capital Adequacy	12.14	8.09	8.60	8.46
2 Equity/Net Assets	16.49	12.70	14.10	14.10
3 Capital/Liabs	16.67	16.47	15.07	16.27
4 Capital/Risk - Tier 1	16.65	16.31	15.10	16.29
5 Capital/Risk - Total	22.00	19.91	15.10	16.29
6 LIQUIDITY (Year ends)				
1. LOAN ADJUSTED/Equity & Money Mkt Funding	0.37	0.28	0.14	0.16
2. LOAN Assets & Marketable Debt Sec./				
Deposits and Money Market Funding	0.27	0.24	0.14	0.16
3. LIABILITIES & Money Mkt Funding	1,043.87	1,121.19	1,037.14	1,044.83
IV. ASSET QUALITY				
1. Pct. of Loan/Lease/Sec. gross (pa.)				
2. Pct. of Loan/Lease/Sec. Gross (pa.)				
3. Oper. & Embedded Der. Loan/Lease/Sec.				
4. Loan/Lease/Sec. gross (pa.)				
5. Loan/Lease/Sec. gross (pa.)				
6. Net Charge-offs/Loans gross (pa.)				
7. Impaired Loans/Loans gross (pa.)				

Spread Sheet Annex
Arab Tunisian Lease

	TNDm	31 Dec 2008 Original	31 Dec 2007 Original	31 Dec 2006 Original	31 Dec 2005 Original
TOTAL REPORTED EQUITY		38.2	24.4	22.6	21.8
L : EQUITY		38.2	24.4	22.6	21.8
Revaluation Reserves		0.0	0.0	0.0	0.0
Deferred income tax assets- to be deducted from equity		0.0	0.0	0.0	0.0
CORE CAPITAL		38.2	24.4	22.6	21.8
Eligible Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
FITCH ELIGIBLE CAPITAL		38.2	24.4	22.6	21.8
MEMO: Total Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
MEMO: Eligible Hybrid Capital Limit		16.4	10.5	9.7	9.3
MEMO: Potential for Further Eligible Hybrid Issuance		16.4	10.5	9.7	9.3

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15. Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée. Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux :

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'« Emprunt Obligataire ATL 2009/3 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres :

Il existe actuellement 7 emprunts obligataires émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 11 lignes de cotation (le dernier emprunt émis étant l'emprunt obligataire ATL 2009/2)

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

Taux d'intérêt : TMM+0,625% et/ou 5,125% l'an

Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la 1^{ère} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings
en date du 02/12/2009

Décision de l'AGO du 21/05/2009

Délibération du Conseil d'Administration du 11/11/2009

Visa du Conseil du Marché Financier N° 0 9 6 7 7 / du 10 DEC. 2009...

Notice Légale publiée au JORT n° 151 du 17/12/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N° Délivrée le : / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de :
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C.
N° Délivrée le : à	
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire à (2) :

..... Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt obligataire ATL 2009/3 » à taux fixe 5,125%
..... Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt obligataire ATL 2009/3 » à taux variable TMM+ 0,625 %
au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 30/12/2009 et remboursables annuellement le 30 Décembre de chaque année, à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants calculés au (1) :

Taux fixe de 5,125% et /ou Taux variable TMM+ 0,625%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° du Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites,

soit (2) : obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

1) Cocher la case correspondante

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3) Indiquer le nom du dépositaire

4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

COPIE

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009/3 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne
Taux d'intérêt : TMM+0,625% et/ou 5,125% l'an
Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la 1^{ère} année
La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings
en date du 02/12/2009

Décision de l'AGO du 21/05/2009

Délibération du Conseil d'Administration du 11/11/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09.....677/..... du10-DEC-2009.....

Notice Légale publiée au JORT n° 151 du 17/12/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N° Délivrée le: / / à
Profession/activité :	Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : De moi même
(1) Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom :	Personne morale : Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: / / à	N° du R.C
Profession / activité :	Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire à (2) :

..... Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt obligataire ATL 2009/3 » à taux fixe 5,125%
..... Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt obligataire ATL 2009/3 » à taux variable TMM+ 0,625 %
au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 30/12/2009 et remboursables annuellement le 30 Décembre de chaque année, à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants calculés au (1) :

Taux fixe de 5,125% et/ou Taux variable TMM+ 0,625%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces
 Par chèque n° du Tiré sur Agence
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites,
soit (2) : obligations à taux fixe
..... obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »